



PROCÉDURES LOCALES

Planeur Académie Sud-Est 2026 Catégorie Junior Classe Club du 12/07/2026 au 18/07/2026 CNVP Château-Arnoux-Saint-Auban

Edition du 01/06/2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 04/06/2026

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2026

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :

<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.



Table des matières

1. DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION	3
1.1. NOM ET LIEU DE LA COMPÉTITION	3
1.2. CALENDRIER DE LA COMPÉTITION	3
1.3. NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS	3
1.4. ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION	3
2. GÉNÉRALITÉS	4
2.1. MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DES DÉCOLLAGES	4
2.2. CATÉGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS	4
2.3. LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISÉ	4
2.4. ENREGISTREURS DE VOL	4
2.5. ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES REQUIS	4
2.6. SITE INTERNET	5
2.7. BASE DE POINTS DE VIRAGES	5
2.8. DÉFINITION DE L'ESPACE AÉRIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT	5
2.9. EMBLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	5
2.10. MESSAGERIE	5
3. PROCÉDURES AU SOL	6
3.1. PRÉSENTATION DE L'AÉRODROME	6
3.2. CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET POINT DE PESÉE	6
3.3. PROCÉDURE DE PESÉE	6
3.4. PROCÉDURE DE DÉBALLASTAGE EN PISTE	6
3.5. GRILLE DE DÉCOLLAGE	6
3.6. PC VACHE, INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE	6
3.7. DÉPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS	7
3.8. POSSIBILITÉS DE DÉPANNAGE AIR	7
4. PROCÉDURES EN VOL	8
4.1. FRÉQUENCES RADIO	8
4.2. DÉCOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / TREUIL / DÉCOLLAGE AUTONOME	8
4.3. PROCÉDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES MISES EN L'AIR	8
4.4. INFORMATION D'ARRIVÉE	8
4.5. PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET D'ATTERRISSAGE	8
5. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	10
5.1. DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN (LE CAS ÉCHÉANT)	10
5.2. ZONE DES ÉPREUVES	10
5.3. PARAMÈTRES DES PORTES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE	10
5.4. PROCÉDURE DE DÉPART AVEC PEV	10

5.5.	ANNULATION D'ÉPREUVE EN VOL	11
5.6.	PÉNALITÉ ALTITUDE D'ARRIVÉE	11
6.	DIVERGENCES PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT FÉDÉRAL NP4.1 EN VIGUEUR	11
7.	ANNEXES	11

1. Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Planeur Académie Sud-Est 2026
- Lieu : Château-Arnoux-Saint-Auban
- Association organisatrice : CNVP
- Altitude de référence de l'aérodrome : 460 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 11/07/2026
- Entraînement (non officiel) : : 11/07/2026
- Période d'enregistrement : : 11/07/2026
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : 11/07/2026
- Premier briefing : 12/07/2026 à 10h00
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 12/07 au 18/07
- Remise des prix : 18 07 2026 à 19h00

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

- Directeur de la compétition : Jean-Philippe Varnier
- Choix des épreuves : Yannick Gendron, Jean-Marc Caillard et Jean-Philippe Varnier
- Scoring : à déterminer
- Secrétariat : CNVP info@cnvp.fr
- Président du Comité d'Organisation : Martin Leys
- Sécurité des vols : Yannick Gendron et Jean-Marc Caillard
- Météorologie : briefing CNVP
- Logistique : CNVP
- Contrôle Technique : à déterminer
- Remorquage : Yannick Gendron
- Webmaster : service communication FFVP
- Responsable presse : service communication FFVP

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : Jean-Philippe Varnier 06 08 78 05 65
- E-mail : jean-philippe.varnier@ffvp.fr
- s'inscrire en ligne : <https://www.soaringspot.com/fr/pase2026/>
- Site web : soaringspot <https://www.soaringspot.com/fr/pase2026/>
- Adresse postale : CNVP, Aérodrome 04600 Château-Arnoux-Saint-Auban

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 165 € pour les pilotes de -25 ans
- 199 € pour les pilotes de +25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages et éventuelles heures de vol et encadrement spécifiques sur du matériel et des cadres du CNVP.

Le prix d'un remorqué est de 4 € par centième sauf variation suite aux prix du pétrole.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 100 €.

2.2. Catégories, classes et types de planeurs admis

Ce championnat est organisé comme suit :

- Catégorie = Junior (les pilotes de plus de 25 ans peuvent participer et seront classés « hors concours » dans les classements journaliers et généraux)
- Classe = Club (avec handicaps, voir note fédérale FFVP NP4.1.d)
- Nombre maximal de planeurs = 20

Les podiums journaliers et généraux seront exprimés d'abord en les réservant aux pilotes « juniors » puis en élargissant si des plus de 25 ans en font partie.

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.72 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2026 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Le taux d'enregistrement de la trace de vol doit être réglé à une position enregistrée au moins toutes les 10 secondes sous peine de pénalités.

L'organisateur conseille, lorsque cela est possible, de régler le pas d'enregistrement à 1 par seconde.

2.5. Équipements supplémentaires requis

L'organisation conseille l'emport d'équipement oxygène si les vols dépassent les 3500m d'altitude AMSL. Le remplissage de bouteilles d'oxygène est possible au CNVP en vous adressant directement à l'accueil le matin.

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est <https://www.soaringspot.com/fr/pase2026/>

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : spécifiés au briefing journalier
- Points de report utilisables : spécifiés au briefing journalier
- Points d'arrivée utilisables : spécifiés au briefing journalier

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : voir annexes.

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :

- classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quelque soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
 - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT, ZSM)

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé via le groupe whatsapp « PA Sud-Est 2026 officiel »

2.10. Messagerie

Les informations officielles journalières seront transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

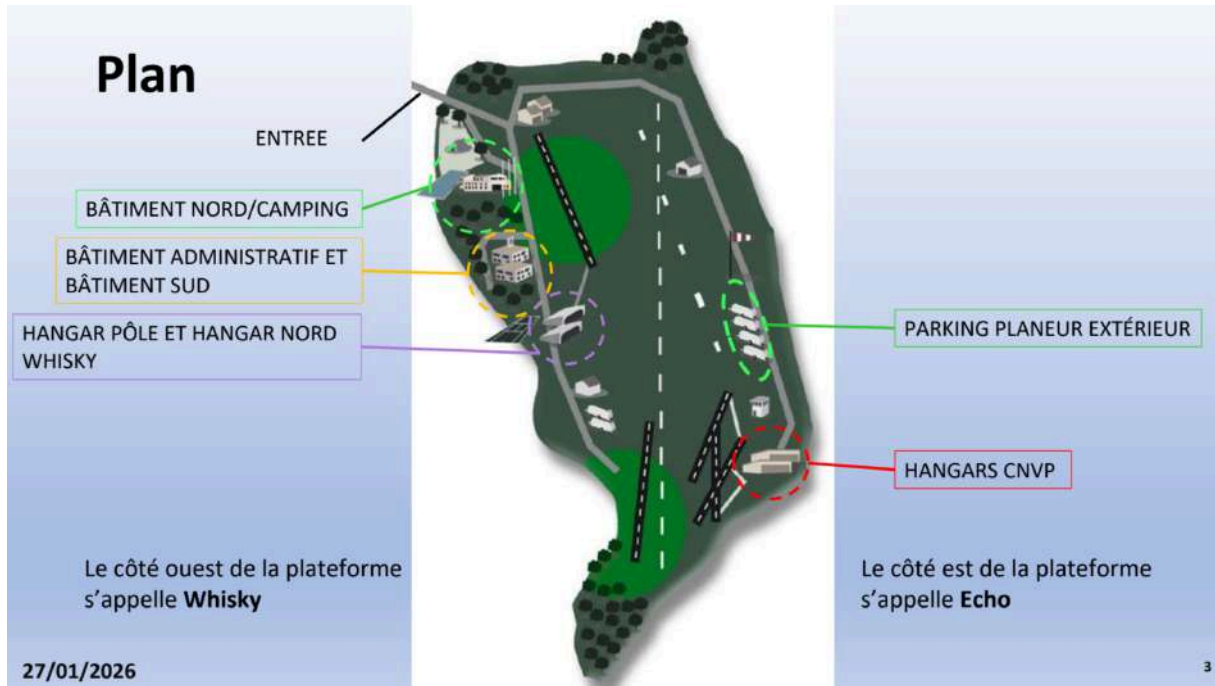
Inscription : les pilotes peuvent rejoindre ce groupe whatsapp en utilisant ce Qrcode :



3.Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome

Présentation de la plateforme : attention, votre zone de parking sera différente de celle indiquée sur ce schéma ! Dans la mesure du possible les planeurs seront parqués montés dans le hangar « Pôle / Equipe de France »



Limites sportives de l'aérodrome :



Installations de l'aérodrome :

- Bâtiment Nord (hébergement, cuisine et salle de briefing Pôle)
- Camping et piscine



Installations de l'aérodrome :

- Bâtiments Administratif (accueil)
- Bâtiment Sud (restaurant et hébergement)

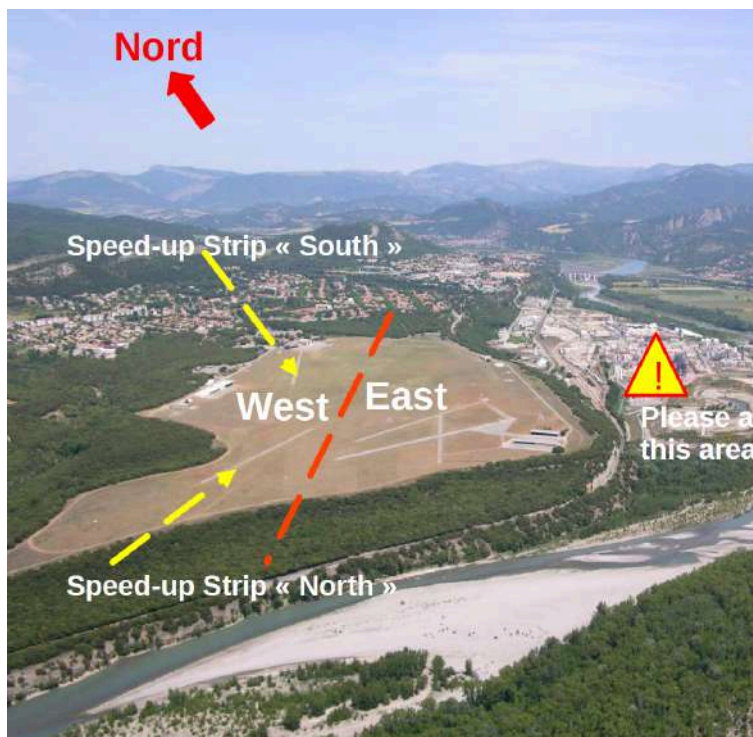


Spécificités de l'utilisation de la plateforme de Saint-Auban :

La plateforme de Saint-Auban comporte 2 zones d'activités décollage/atterrissage :

- une zone dite « Whisky » située sur la moitié Ouest de la plateforme ;
- une zone dite « Echo » située sur la moitié Est de la plateforme.

Enfin, directement à l'Est de la plateforme se situe une usine interdite de survol à basse altitude (cette interdiction n'est pas synonyme de pénalité sportive mais nous comptons sur la responsabilité des pilotes).



3.2. Consignes de mise en piste et point de pesée

Les mises en piste se dérouleront côté « Whisky » soit face au Nord, soit face au Sud en fonction du QFU du jour. Des pesées aléatoires seront organisées en cours de mise en piste.

3.3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4. Procédure de déballastage en piste

Sans objet.

3.5. Grille de décollage

La grille de décollage se remplit sous le format « libre » : le premier concurrent arrivant se plaçant simplement au fond de la grille pour laisser les suivants se placer devant lui. Il y a un seul planeur par ligne.

Merci de retirer vos éventuels véhicules de la zone de décollage et les parquer sur un parking officiel du CNVP une fois le planeur mis en piste.

Exemple de grille de décollage « Whisky face au Sud »



3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe = contactez directement la tour du CNVP

N° de téléphone : 06 81 02 45 23

Whatsapp PC Vache :

En cas de vache, le pilote peut :

- s'il n'a pas de dépanneur, contacter le PC Vache directement par téléphone
- s'il a un dépanneur, le contacter et celui-ci informera le PC vache avant son départ pour aller chercher le planeur.

Nous invitons les pilotes même vachés à envoyer sur l'email de scoring leur fichier trace de vol au format IGC depuis leur champ si cela est possible.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- d'un envoi par email sans renommer le fichier de vol à : **à déterminer**.

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4.Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : fréquence campagne de veille obligatoire une fois quitté le volume des avions remorqueurs 129.900 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : fréquence CNVP 122.305 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.505 MHz
- 122.655 MHz
- 123.055 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome

Tous les matins une zone de largage sera définie au briefing ainsi qu'une altitude de largage. Le pilote du planeur devra larguer sur battements d'aile du remorqueur.

En aucun cas un pilote ne peut larguer avant le battement d'aile du remorqueur pour des raisons d'équité sportive.

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

Indiquer sur la fréquence CNVP vos intentions.

Intégrez la PTL classique du CNVP et effectuez dans la mesure du possible un posé court si vous souhaitez redécoller.

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence du CNVP lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours], 10km »

La tour du CNVP collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote annonce au franchissement du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, pour intégration tour de piste »

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

Un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée au CNVP. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent dans le self-briefing CNVP.

En cas d'arrivée basse à la ligne d'arrivée, une procédure dite « directe » ou « base directe » peut être engagée en informant la tour du CNVP.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet.

5.2. Zone des épreuves

La zone de vol se limite aux zones suivantes :

- Buëch (local proche de Serres, Aspres, Sisteron)
- Val Durance Central (local proche Sisteron, La Motte du Caire, Gap-Tallard, Seynes les Alpes)
- Val Durance Sud (local proche Saint-Auban, Vinon)
- Plateaux (local proche Puimoisson, Ste-Croix)

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale: 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 900 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Procédure de départ avec PEV

Non utilisée.

5.5. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :
« *Compétition, l'épreuve est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.6. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour franchissement de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet

7. Annexes

- Carte du terrain (voir https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/dvd/eAIP_14_MAY_2026/Atlas-VAC/PDF_AIPparSSection/VAC/AD/AD-2.LFMX.pdf)
- Procédure de PTL classique définie dans le document self-briefing CNVP https://drive.google.com/drive/folders/1f30V_mkJMSeCyNfjLs45O4u2Jze66SIC?usp=drive_link
- Carte schématique de l'espace aérien pour la zone des vols et un peu au-delà, https://drive.google.com/file/d/1yJTXiGteDQIzR2WlykzliWz6QmFMNBPj/view?usp=drive_link
- Règles de vie sur l'aérodrome et dans la zone de vie (camping, restauration, etc). Il est rappelé que :
 - pratiquer le planeur et encore plus la compétition demande une forme physique irréprochable pour prendre les bonnes décisions et appliquer les bons gestes techniques en vol ;
 - toute attaque personnelles que ce soit envers les cadres de la compétition et/ou un autre concurrent ou d'éventuels accompagnants n'a pas droit de cité dans les activités de nos associations ;
 - le respect de chacun est donc de mise et aucun comportement ne sera toléré qui remettrait en cause la santé physique ou morale des autres ;
 - Nous attirons aussi l'attention sur le fait que de potentiels mineurs seront présents pendant cet événement.
 - Ainsi, notamment :
 - le bruit après 22h30 est à proscrire pour permettre à toutes et tous de se reposer pour le vol suivant ;
 - la consommation d'alcool est proscrite le temps de la compétition, d'éventuels tests seront diligentés en cas de doute.

Vous êtes témoin d'un comportement que vous vivez comme non respectueux envers vous ou une tierce personne, un seul contact :

